

Le Statut National des IEG

une conquête sociale, économique et politique

Invention du Conseil National de la Résistance (CNR), le Statut National du personnel des IEG fête cette année ses 70 ans. En 1946, sous la férule de Marcel PAUL avec la participation très active de Clément DELSOL, fondateur de FO aux IEG, le Gouvernement d'alors impose légalement la notion de Service public, étendue à la production industrielle d'un bien essentiel à l'autonomie du pays : l'énergie.

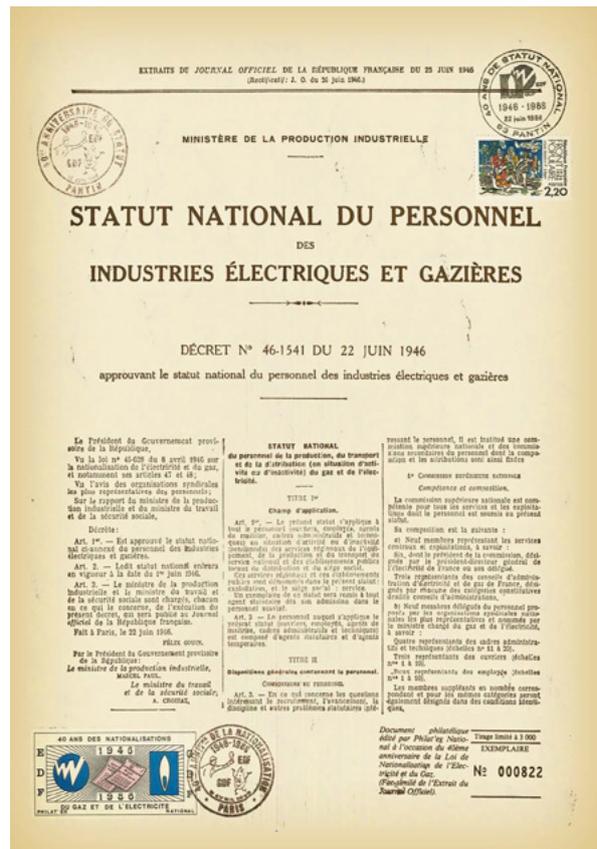
Pour rappel, le CNR représente une forme d'union politique à laquelle la France n'était plus habituée depuis la Révolution Française, qui dépasse les clivages politiques gauche/droite instaurés par l'Assemblée Constituante de 1789. Avant même la Libération de 1945, tout l'éventail politique de la résistance française s'est retrouvé en un texte : la charte du CNR.

CE QUI EST VISÉ, C'EST L'INDÉPENDANCE

L'énergie fait partie des grands monopoles qui incombent à la Nation, indispensables à « l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ».

Dans un contexte d'après guerre, la France entend conserver sa souveraineté et son indépendance.

Ainsi, le mouvement de nationalisation de 1946 est le fait d'une vision républicaine majeure, où les luttes intestines au sein de l'exercice politique ne sont permises que dans la considération supérieure du bien commun.



Le Statut National des IEG

une conquête sociale, économique et politique

### LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Cette volonté d'indépendance s'accompagne d'une véritable révolution sociale et culturelle. Rappelons que suite à l'adoption par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en 1936 de la convention sur les congés payés, naît véritablement le tourisme social, qui servira de modèle de gestion et de notre fonctionnement.

Contrairement au tourisme marchand, le tourisme social favorise l'accès pour chacun, quels que soient ses revenus, aux activités culturelles, de loisirs et aux vacances. Développé après la Seconde Guerre mondiale, il a permis l'essor touristique de beaucoup de régions françaises en créant de l'emploi.

Créé lors de la nationalisation, le CCOS (Comité Central des Œuvres Sociales), géré par les organisations syndicales, a été dissous en 1951 (décrets du 16 et 17 février). Ses attributions sont confiées aux Directions d'EDF/GDF. On a pu constater alors que rien n'est acquis en matière de conquêtes sociales.

Il a fallu treize longues années aux organisations syndicales pour reprendre la gestion de nos activités sociales et culturelles avec la création de la CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 1964.

### GESTION PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES ?

Les salariés demandent parfois quel bénéfice ils retirent d'une gestion par les organisations syndicales : cette dernière ne garantissant pas toujours une redistribution équitable entre agents, la main aux directions des activités culturelles et de loisir n'est-elle pas plus conforme à la modernité ?

Notre position consiste à penser que l'organisation syndicale, issue du personnel et élue par lui, est seule à même de garantir cette notion d'activités sociales : cette dernière **dépasse largement la question du loisir et traite des modes de redistribution solidaire des montants acquis au titre de la justice sociale**. Pour rappel, nous sommes censés percevoir, nous, salariés, au titre de cette action, 1 % de la vente globale d'énergie par les entreprises des IEG. Le montant est 10 fois supérieur à celui alloué aux comités d'entreprises assujettis au modèle général (ils perçoivent 1 % de la masse salariale).

Heureux ou non quant à l'actuelle gestion des activités sociales, les salariés des IEG doivent avoir conscience des possibilités d'un tel système et de leur capacité d'implication : les élections professionnelles ne doivent pas être négligées.

Le Statut National des IEG

une conquête sociale, économique et politique

### LES TRENTE GLORIEUSES

De 1950 à 1980, la France est en pleine croissance : cette période va de pair avec l'essor du secteur énergétique. Générateurs d'emplois, les grands chantiers du gaz et du nucléaire renforcent la cohésion industrielle, l'indépendance énergétique et l'équité de traitement des usagers.

Par le biais de la notion de service public, on établit dans tout le pays la péréquation tarifaire : où que l'on soit, le gaz ou l'électricité coûtent le même prix. L'effet économique des chocs pétroliers de 1973 et 1979 est minoré par l'excellence du système énergétique français.

### LIBÉRALISATION ET RÉGRESSION

Dans la nuit du 9 au 10 novembre 1989 tombe le Mur de Berlin et avec lui, la fin d'un monde bipartite. Certaines idées ultralibérales se répandent sur l'ensemble du continent, se renforcent et s'amplifient dans ce contexte : Maastricht (fameux traité) en 1992, Lisbonne en 2009...

Parallèlement en France apparaît l'obsession de la privatisation. Entre 1986 (Saint-Gobain) et 2014 (cession de 49,9 % du capital de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac), il y en a pour plus de 3000 milliards d'euros de cessions d'actifs publics. Le « retour à la nation des grands moyens de production monopolisée » est révolu.

### SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE ET INDÉPENDANCE

La France, sous l'égide d'une Europe guidée par une pensée ultralibérale, perd politiquement son sens commun.

70 ans d'IEG avaient permis la mise en place d'un modèle industriel, économique et social à la pointe des systèmes en cours : indépendance énergétique liée notamment au nucléaire, péréquation tarifaire, contrôle des coûts, sécurité du réseau...

Aujourd'hui nos entreprises, les préférées des Français, explosent en une multitude de sociétés qui deviennent ou sont devenues concurrentielles, sans réel retour vers les agents, les salariés et plus largement les citoyens.

**Le Statut National des IEG**

**une conquête sociale, économique et politique**

**LES RETRAITÉS NE SONT PAS ÉPARGNÉS**

La finance a décidé de s'approprier les biens de la Nation : la création de la CNIEG (Caisse Nationale des IEG), caisse de retraite adossée à la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) des salarié(e)s de nos entreprises, fait partie de la stratégie de destruction du Service Public et du modèle social qui s'y rattache.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les retraités étaient des agents en inactivité de service (a contrario des agents en activités de service) ; que l'on fut actif ou inactif, les salaires et les pensions étaient sur les comptes d'exploitations d'EDF/GDF.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les retraités se sont vu écartés de la participation financière des Entreprises (déconnexion du Salaire National de Base, séparation comptable de la protection sociale auparavant commune avec les actifs).

Les décisions bénévoles qui permettaient d'octroyer un tarif agent ou une pension de réversion à un concubin ou concubine sont supprimées.

Suppression, dès 2006, du complément exceptionnel de retraite ; suppression des prêts informatiques et ménagers ; et le bouquet, mensualisation des pensions avec un prétexte qui est tombé à pic, le défaut de paiement d'une banque qui devait prêter (avec intérêts) une somme importante pour payer la pension trimestrielle du dernier trimestre 2011.

Trois ans avant, on parlait déjà de la mensualisation. Certains ont même eu le culot de dire que c'était pour le bien de beaucoup de retraités qui ne savaient pas gérer le fait de percevoir 3 mois de pension en avance, alors qu'il existait une loi qui permettait de se faire mensualiser sur un simple courrier.

Il est beau, le monde de l'ouverture des marchés...

**Le Statut National des IEG**

**une conquête sociale, économique et politique**

**ET MAINTENANT ?**

Si l'affaire suit son cours, on peut être assuré que le Statut (déjà entamé) ne sera plus dans dix ans. Les agents, mais plus largement aussi les Citoyens, n'auront rien gagné. Il est imminent, le battage médiatique quotidien qui doit venir pour dénoncer nos « privilèges ». Vous aurez de la démagogie stérile du soir au matin et des directions geignardes qui viendront demander l'autorisation de mettre fin au « scandale » statutaire et aux prétendus privilèges (ce que même certains ministres cautionnent). Les mêmes employeurs trouvent, aussi, que le Code du Travail est trop protecteur pour les salariés...

**Adieu, l'indépendance et son corollaire : la liberté.**

Ce n'est pas après le Statut qu'ils en ont, mais après le symbole d'une politique économique alternative à la domination marchande.

**FO ne laissera pas faire :  
vous aussi, agissez avec nous pour ne pas subir.**

